

2° / Une propriété bâtie située à BAGNOLET (Seine-Saint-Denis) 72, rue Malmaison.

Ladite propriété consistant en : Un bâtiment élevé sur rez-de-chaussée d'un étage, comprenant : - un rez-de-chaussée, à usage de garages,
- à l'étage : une pièce et débarras.

Tel que cet immeuble se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, tous droits et facultés quelconques, sans exception ni réserve.

NATURE ET QUOTITE DES DROITS VENDUS

La vente porte sur la pleine propriété du BIEN désigné ci-dessus.

REFERENCES DE PUBLICATION

EFFET RELATIF

Acquisition des deux propriétés par la Société MARISIM *en sa qualité de marchand de biens*, des consorts VASSALLO suivant acte reçu par Maître LAISNé, notaire à RENNES; le 17 Janvier 2003; dont une expédition a été publiée au bureau des hypothèques de NOISY LE SEC (Seine-Saint-Denis), 1^{er} bureau, le 17 mars 2003, volume 2003P numéro 1589.

CHARGES ET CONDITIONS

Les parties déclarent que les charges et conditions qui régissent la présente vente, n'ont aucune incidence quant à la fixation du prix et ne modifient pas les énonciations de l'acte nécessaire à sa publication et à l'assiette des droits, taxes, impôts et salaire du conservateur.

En conséquence, ces charges et conditions figurent dans la seconde partie du présent acte.

PROPRIETE – JOUISSANCE

L'ACQUEREUR sera propriétaire du BIEN vendu à compter de ce jour.

Il en aura la jouissance à compter de ce jour par la perception des loyers, LE BIEN vendu étant loué ainsi qu'il est dit au paragraphe 'Sur l'occupation du bien vendu'.

L'ACQUEREUR déclare être parfaitement informé des conditions de cette location et se reconnaît subrogé purement et simplement dans les droits et obligations du VENDEUR à cet égard.

Les parties déclarent vouloir faire leur affaire personnelle de tous comptes de prorata de loyers et remboursement éventuel de loyers d'avance ou